

En dollars canadiens, sauf indication contraire  
Pour publication immédiate  
1er novembre 2018

TSX/NYSE/PSE : MFC

SEHK : 945

## **Manuvie annonce trois opérations relatives à ses anciens produits qui libéreront plus d'un milliard de dollars de capital, son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités et augmente le dividende de ses actions ordinaires**

- Manuvie annonce des ententes visant à réassurer pratiquement tous ses anciens produits de rentes individuelles et collectives aux États-Unis, ainsi que les risques liés à la mortalité et aux déchéances sur une partie de ses anciens contrats d'assurance vie universelle canadiens. Ces opérations devraient libérer plus d'un milliard de dollars de capital.
- Manuvie annonce son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités en vue d'acquérir jusqu'à 40 millions de ses actions ordinaires, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.
- Manuvie augmente le dividende de ses actions ordinaires de 14 %.
- Manuvie remplace son programme de réinvestissement des dividendes par l'émission de titres de trésorerie assortis d'un rabais de 2 % par rapport au cours du marché.

TORONTO – Société Financière Manuvie (« Manulife » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui trois opérations de réassurance relatives à d'anciens produits, son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités et une augmentation du dividende de ses actions ordinaires.

« Nous prévoyons de libérer plus d'un milliard de dollars de capital à l'issue de ces opérations, ce qui marque une étape importante dans l'optimisation de notre portefeuille et constitue un progrès important vers notre cible de cinq milliards de dollars d'ici 2022 », a expliqué Roy Gori, président et chef de la direction de Manuvie. « Nous sommes également heureux de poursuivre notre politique d'augmentation progressive du dividende et prévoyons de lancer un programme de rachat d'actions pour pouvoir investir plus facilement du capital quand les cours ne reflèteront pas les valeurs sous-jacentes de nos activités. »

### **Les opérations relatives aux anciens produits devraient libérer plus d'un milliard de dollars de capital**

Manuvie a annoncé aujourd'hui que ses filiales avaient conclu des ententes avec des contreparties bénéficiant de cotes de crédit élevées dans le but de réassurer environ 8 milliards de dollars d'obligations au titre des polices liées à d'anciennes rentes collectives américaines auprès de Jackson National Life Insurance Company, environ 4 milliards de dollars d'obligations au titre des polices liés à d'anciennes rentes individuelles américaines auprès de RGA Reinsurance Company, ainsi que les risques de mortalité et de déchéance liés à environ 1 milliard de dollars d'obligations au titre d'anciennes polices d'assurance universelles canadiennes auprès de RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada.

Les opérations de réassurance des polices d'assurance vie universelles et des rentes individuelles américaines ont été conclues au troisième trimestre de 2018 et l'opération de réassurance des rentes collectives américaines a été signée au quatrième trimestre 2018. Les opérations relatives aux rentes individuelles et collectives liées au bureau de New York seront conclues séparément, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

Ces opérations devraient libérer un capital total de plus d'un milliard de dollars au cours des 12 prochains mois, compte tenu de l'incidence des paiements initiaux sur le résultat net disponible pour les actionnaires. Une tranche de 35 millions de dollars de capital a été libérée au troisième trimestre de 2018, une tranche de 585 millions de dollars de capital devrait être libérée au quatrième trimestre de 2018 et une autre tranche de 470 millions de dollars devrait l'être au cours des 12 prochains mois, avec l'optimisation de notre portefeuille d'actifs américains après les opérations.

Au total, la Société prévoit de comptabiliser un gain initial après impôt d'environ 175 millions de dollars relativement à ces opérations. Des charges de 70 millions de dollars ont été comptabilisées au troisième trimestre de 2018 et un gain de 245 millions de dollars devrait être largement constaté au quatrième trimestre de 2018. Les bénéfices permanents devraient être réduits d'environ 20 millions de dollars, après impôt, par trimestre à compter du quatrième trimestre de 2018, avant la prise en compte des avantages pouvant être tirés d'un réinvestissement de capital libéré.

Morgan Stanley & Co. LLC agit à titre de conseiller financier auprès de Manuvie à l'égard des opérations de versement de rentes individuelles et collectives américaines, et Skadden, Arps, Slate, Meagher and Flom LLP agit à titre de conseiller juridique.

### **Intention de présenter une offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Manuvie a annoncé aujourd'hui que, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto (« TSX »), elle entendait lancer une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités en vue de racheter à des fins d'annulation jusqu'à 40 millions de ses actions ordinaires, soit environ 2 % de ses actions ordinaires émises et en circulation. Le 31 octobre 2018, Manuvie avait 1 984 717 426 actions ordinaires en circulation.

La Société estime que le rachat d'actions ordinaires de Manuvie au cours auquel elles se négocient ces derniers temps constitue un investissement judicieux par Manuvie, car, à ses yeux, ce cours ne traduit pas la valeur sous-jacente des activités de Manuvie. Le fait de mettre en place une offre publique de rachat dans le cours normal des activités donnera à Manuvie la souplesse de racheter des actions ordinaires dans le cadre de sa stratégie de gestion du capital, dont l'objectif est de maintenir un capital réglementaire sain tout en créant une plus-value pour ses actionnaires.

Les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat pourront être effectués par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York et d'autres plateformes de négociations au Canada et aux États-Unis au cours du marché en vigueur au moment de l'achat, ou à tout autre prix qui pourrait être autorisé. Manuvie soumettra un avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat à la Bourse de Toronto. La période de rachat débutera lorsque la Bourse de Toronto aura accepté l'avis d'intention et durera jusqu'à un an. Toutes les actions ordinaires acquises par Manuvie dans le cadre de l'offre publique de rachat seront annulées. Les rachats seront régis par les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis.

En outre, Manuvie pourrait racheter certaines de ses actions ordinaires à l'extérieur du Canada et des États-Unis, conformément aux lois applicables. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, Manuvie pourrait aussi racheter des actions ordinaires directement des détenteurs, de gré à gré, en vertu d'ordonnances de dispense pour offre publique de rachat accordées par les autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes. Tout rachat privé effectué en vertu d'une telle ordonnance de dispense se fera généralement à un cours inférieur au cours du marché en vigueur. Manuvie pourrait également avoir recours à des instruments dérivés pour soutenir ses activités de rachat, y compris des options de vente et des contrats d'achat à terme, des opérations de rachat accéléré d'actions, d'autres contrats sur actions, ou recourir à d'autres moyens pour acquérir des actions, dans chaque cas dans les conditions et aux moments qui seront autorisés par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Le nombre total d'actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat et de tout autre accord potentiel ne dépassera pas 40 millions d'actions ordinaires.

Manuvie peut conclure à l'occasion des plans de rachat ordonné avec un courtier en valeurs inscrit afin que des actions ordinaires puissent être rachetées pendant les périodes où elle ne serait normalement pas active sur le marché en raison de ses propres périodes d'interdiction d'opérations, de ses règles sur les opérations d'initiés ou pour toute autre raison. Le cas échéant, ces plans seront adoptés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis.

### **Manuvie augmente son dividende de 14 %**

Le conseil d'administration de la Société a annoncé aujourd'hui une augmentation de 14 % ou 0,03 \$ du dividende trimestriel des actions ordinaires, qui s'établit maintenant à 0,25 \$ par action ordinaire de Manuvie. Ce dividende sera versé au plus tôt le 19 décembre 2018 aux actionnaires inscrits en date du 20 novembre 2018 à la clôture des marchés. Manuvie a l'habitude d'accroître progressivement son dividende et est ravie d'avoir accéléré son cycle annuel en relevant son dividende un trimestre plus tôt que ces dernières années, au cours desquelles elle avait fait une telle annonce.

Pour ce qui est de la date de versement des dividendes sur les actions ordinaires, soit le 19 décembre 2018, la Société émettra des actions ordinaires à même le capital autorisé relativement au réinvestissement des dividendes et à l'achat facultatif d'actions en espèces dans le cadre de son régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions et de son régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions offert aux actionnaires des États-Unis. Le prix d'achat des actions ordinaires acquises au moyen des dividendes réinvestis sera de deux pour cent (2 %) inférieur au cours du marché, conformément aux conditions du régime visé. Ce rabais est offert pour récompenser les actionnaires à long terme de leur engagement durable.

### **Mise en garde au sujet des déclarations prospectives**

De temps à autre, Manuvie fait des énoncés prospectifs verbalement ou par écrit, y compris dans ce document. En outre, nos représentants peuvent faire des déclarations prospectives verbalement, notamment auprès des analystes, des investisseurs et des médias. Toutes ces déclarations sont faites au sens des règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document comprennent notamment des énoncés concernant les futurs rachats éventuels d'actions ordinaires de Manuvie, l'incidence prévue des opérations de réassurance de ses anciens produits américains et canadiens, y compris la libération prévue de capital, le gain total après impôt anticipé et, au quatrième trimestre de 2018, l'incidence des bénéfices trimestriels permanents et la conclusion des transactions de réassurance américaines liées aux activités de New York, ainsi que celles liées, entre autres, à nos objectifs, nos buts, nos stratégies, nos intentions, nos projets, nos croyances, nos attentes et nos estimations. Ces déclarations se caractérisent habituellement par l'emploi du futur et de termes tels « prévoir », « estimer », « croire », « planifier », « objectif », « continuer » et « but » (ou de leur forme négative), ainsi que de mots et expressions semblables, et elles peuvent inclure des énoncés relatifs aux résultats futurs possibles ou présumés de la Société. Bien que, selon nous, les attentes ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les déclarations prospectives en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'elles supposent, ni les interpréter comme une quelconque confirmation des attentes des marchés ou des analystes.

Les déclarations prospectives étant fondées sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'elles expriment explicitement ou implicitement. Parmi les principaux facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes, notons le temps nécessaire à la réduction des placements à long terme non traditionnels de notre répartition de l'actif soutenant nos anciens produits et à la réaffectation du capital vers des activités à plus fort rendement, le type de placements à long terme non traditionnels cédés et la valeur tirée de ces cessions, le montant des investissements stratégiques et le moment auquel nous procédons à ces investissements; la conjoncture commerciale et économique (notamment le rendement et la volatilité des marchés boursiers ainsi que les corrélations entre ces derniers; les écarts de taux d'intérêt, sur titres de créance et sur swaps; les taux de change; les pertes sur placements et les défaillances; la liquidité du marché et la solvabilité des garants, des réassureurs et des contreparties); les changements apportés aux lois et à la réglementation; les modifications apportées aux normes comptables applicables dans les territoires où nous exerçons nos activités; les modifications apportées aux exigences réglementaires en matière de fonds propres applicables dans les territoires où nous

exerçons nos activités; notre capacité à mettre en œuvre et à modifier des plans stratégiques; la baisse de nos notes de solidité financière ou de crédit; notre capacité de préserver notre réputation; la dépréciation de la cote d'estime ou des immobilisations incorporelles ou la constitution de provisions au titre d'actifs d'impôt différé; l'exactitude des estimations relatives à la morbidité, à la mortalité et aux comportements des titulaires de contrats; l'exactitude des autres estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables et actuarielles ainsi que de la valeur intrinsèque; notre aptitude à mettre à exécution des stratégies de couverture efficaces et à faire face aux conséquences imprévues découlant de ces stratégies; notre capacité d'obtenir des actifs appropriés au soutien de nos passifs à long terme; le niveau de concurrence et les regroupements d'entreprises; notre capacité de mettre en marché et de distribuer des produits par l'intermédiaire de réseaux de distribution existants et futurs; les passifs imprévus ou les dépréciations d'actifs découlant d'acquisitions et de cessions d'activités; la réalisation de pertes découlant de la vente de placements classés comme disponibles à la vente; notre liquidité, y compris la disponibilité du financement nécessaire pour satisfaire aux obligations financières existantes aux dates d'échéance prévues, le cas échéant; les obligations de nantissement de garanties additionnelles; la disponibilité de lettres de crédit afin d'assurer une gestion souple des fonds propres; l'exactitude de l'information reçue de contreparties et la capacité des contreparties de respecter leurs engagements; la disponibilité et le caractère abordable et approprié de la réassurance; les procédures judiciaires et réglementaires, y compris les audits fiscaux, les litiges fiscaux ou d'autres procédures semblables; notre aptitude à adapter les produits et services pour suivre l'évolution du marché; notre aptitude à attirer et à maintenir en poste les principaux membres de la direction, employés et agents; l'utilisation et l'interprétation appropriées de modèles complexes ou les défaillances des modèles utilisés; les risques politiques, juridiques, opérationnels et autres liés aux activités de la Société à l'extérieur de l'Amérique du Nord; les acquisitions et les cessions ainsi que notre capacité de les mener à terme; les préoccupations environnementales; notre capacité à protéger notre propriété intellectuelle et l'exposition aux recours pour violation, et notre incapacité à retirer des liquidités de nos filiales. Parmi les principaux facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre le nombre d'actions réellement rachetées et les attentes, notons le fait que le volume et la date de tout futur rachat d'actions ordinaires dépendront des résultats, des besoins de liquidités et de la situation financière de Manuvie, de la conjoncture du marché, des besoins en capitaux (y compris des exigences de capital selon le test de suffisance du capital d'assurance vie), des exigences relatives à l'émission d'actions ordinaires, des lois et règlements applicables (y compris des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis et de la réglementation visant les sociétés d'assurance au Canada) et d'autres facteurs jugés pertinents par Manuvie, ainsi que de l'approbation des autorités de réglementation ou des conditions que pourraient imposer ces dernières.

Des renseignements supplémentaires à l'égard des facteurs de risque importants susceptibles d'entraîner un écart notable entre les résultats réels et les attentes exprimées ainsi qu'à l'égard des facteurs et des hypothèses importants sur lesquels sont fondés les déclarations prospectives sont présentés aux rubriques « Gestion du risque », « Facteurs de risque » et « Principales conventions comptables et actuarielles » du rapport de gestion figurant dans notre plus récent rapport annuel, à la rubrique « Mise à jour de la gestion du risque et des facteurs de risque » et « Principales conventions comptables et actuarielles » du rapport de gestion figurant dans notre plus récent rapport intermédiaire, à la note « Gestion du risque » afférente aux états financiers consolidés de nos plus récents rapports annuel et intermédiaire et ailleurs dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. Les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont, sauf indication contraire, énoncés à la date des présentes et présentés en vue d'aider les investisseurs et d'autres personnes à comprendre notre situation financière et nos résultats d'exploitation, nos activités futures de même que nos objectifs et nos priorités stratégiques, et pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Nous ne nous engageons pas à réviser nos déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.

### **À propos de Manuvie**

La Société Financière Manuvie, groupe mondial et chef de file des services financiers, vise à rendre les décisions des gens plus simples et à les aider à vivre mieux. Elle exerce ses activités principalement sous les noms John Hancock aux États-Unis et Manuvie ailleurs dans le monde. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance, de gestion de patrimoine et de gestion des actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. À la fin de 2017, elle comptait environ 35 000 employés, 73 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 26 millions de clients. Au 30 juin 2018, son actif géré et administré se chiffrait à plus de 1 100 milliards de dollars canadiens (849 milliards de dollars américains) et, au cours des 12 mois précédents, elle avait versé à ses clients 27,6 milliards de dollars. Elle exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis, où elle est présente depuis plus de 100 ans. Son siège social mondial se situe à Toronto, au Canada, et elle est inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Communications avec les médias :  
Brooke Tucker-Reid  
Manuvie  
647 528-9601  
[brooke\\_tucker-reid@manulife.com](mailto:brooke_tucker-reid@manulife.com)

Relations avec les investisseurs :  
Adrienne O'Neill  
Manuvie  
416 926-6997  
[adrienne\\_oneill@manulife.com](mailto:adrienne_oneill@manulife.com)